

## **Résolution 524**

### **approuvant la conception générale en matière d'énergie**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

vu le rapport du Conseil d'Etat du 28 février 2007 sur la conception générale de l'énergie;

vu le rapport de sa commission de l'énergie et des Services industriels ;

approuve la conception générale de l'énergie pour la législature 2005-2009, telle qu'elle est formulée dans le chapitre 7 du rapport du Conseil d'Etat ;

invite néanmoins expressément le Conseil d'Etat :

- à tenir compte du fait que l'objectif d'une « société à 2000 watts » constitue une orientation donnée par le Conseil fédéral, laquelle n'a encore fait l'objet d'aucune décision des Chambres fédérales ;
- de privilégier par conséquent, dans le cadre du plan directeur de l'énergie et en s'inspirant du programme fédéral Suisse Energie, la mise en œuvre ambitieuse et rapide de mesures concrètes favorisant les économies d'énergies et le développement des énergies renouvelables, notamment les mesures visant :
  1. la réduction du parc de véhicules à dégagement élevé de gaz à effets de serre ;
  2. le remplacement des chaudières peu performantes par des systèmes à haut rendement énergétique et peu ou pas polluant tant sur le plan local que global ;
  3. à favoriser les travaux de renforcement de l'isolation thermique des immeubles publics et privés ;
  4. à optimiser l'énergie utilisée pour l'éclairage de la voirie publique ;
  5. à soutenir la création et la croissance d'entreprises locales ou régionales dont l'activité est de développer et de commercialiser les technologies favorisant la protection de l'environnement.